

RÉPONSE – QE 298 A – 23.12

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 298 – 23.11

déposée par Madame Clarisse DI ROSA, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

DANGER LIÉ AUX INSTALLATIONS DE GYM À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE

QUESTION

Le mardi 31 octobre 2023, lors d'une leçon de gymnastique des élèves de 5P (8-9ans) à l'école de Châtelaine, un poteau soutenant les barres fixes est tombé du plafond. Ces poteaux en acier, volumineux et extrêmement lourds sont tenus au plafond par un mécanisme qui a lâché. Par chance, il n'y a pas eu d'issue dramatique.

Outre la vétusté, c'est aujourd'hui la sécurité de la salle de gym de l'école de Châtelaine qui est mise en cause. En effet, cette dernière n'est plus aux normes i) en termes de taille, compte tenu du nombre d'élèves par leçon ii) en termes d'espace de stockage iii) en termes d'installations.

Considérant ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

De manière générale :

- 1 Comment le CA garantit-il la sécurité des installations dans les salles de gym des écoles de la Commune ?
- 2 Des audits/contrôles sont-ils réalisés et à quelle fréquence ?

S'agissant de l'incident de Châtelaine :

- 3 De quand date la dernière rénovation complète de l'école de Châtelaine, y compris sa salle de gym ?
- 4 Si des audits sont réalisés régulièrement (cf. ci-dessus), comment un tel accident a-t-il pu se produire ?
- 5 Compte tenu du danger sécuritaire, la Commune peut-elle envisager un budget « extraordinaire » pour améliorer les conditions de la salle de gym de Châtelaine en amont des investissements prévus pour la rénovation complète de l'école ?
- 6 Si non, qu'est-il prévu pour optimiser l'utilisation et la sécurité de cette salle en attendant les investissements de rénovation ?

RÉPONSE

- 1 Une révision annuelle des engins fixes et mobiles de chaque salle de gymnastique est réalisée par un prestataire externe.
- 2 Oui, une fois par année scolaire, suivant les recommandations BFU/BPA/UPI.
- 3 Nous avons retrouvé différentes dates clés aux archives :
 - 1978 : des transformations ont eu lieu dans l'école ;
 - 1989 : des travaux ont été réalisés dans les classes ;
 - 1991 : réfection du sol de la salle de gymnastique ;
 - 1992 : remplacement de divers engins fixes et mobiles (anneaux, barres fixes, cordes à grimper, buts de volley/football/handball, espaliers, etc...) ;
 - 2007 : diverses modifications dans le local de stockage ;
 - 2011 : réfection des sols de classes et de la salle de rythmique.

Lors des entretiens annuels, les pièces usées sont remplacées et le matériel en mauvais état est, soit réparé si cela est envisageable, soit remplacé.

- 4 Les contrôles sont effectués une fois par an. L'intervention est organisée par le prestataire selon son appréciation. Dans le cas de cet incident, il s'agit de la pièce d'arrêt de sécurité du rail des poteaux de recks qui est sortie de son emplacement. Le prestataire a modifié la sécurité du rail afin d'éviter tout risque d'accident.
- 5 De notre point de vue, compte tenu des mesures prises, la sécurité est assurée.
- 6 Les réparations nécessaires ont été réalisées et le matériel qui doit être remplacer le sera dans le courant du mois de janvier 2024.

La question écrite QE 298 – 23.11 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 19 décembre 2023

